



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pédiatres

Question écrite n° 65770

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les inquiétudes exprimées par les pédiatres quant à l'avenir de leur spécialité. Cette médecine spécifique de l'enfance et de l'adolescence ayant fait ses preuves et demandant une grande disponibilité, ceux-ci réclament une augmentation du nombre de pédiatres formés et une revalorisation de leur rémunération. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre aux attentes des pédiatres.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65770

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5142